

**Comité de Liaison SNCS-FSU**

*Section 25*

**Physiologie Moléculaire et Intégrative**

**Compte-Rendu de la session  
D'Automne 2005**

**2-3 novembre 2005**

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques-FSU

*1, place Aristide Briand 92195 MEUDON Cedex*

*Tel : 01 45 07 58 70*

*Fax : 01 45 07 58 51*

*sncs@cnrs-bellevue.fr*

**Comité de liaison du SNCS**

## **L'emploi scientifique dans la LOP : le « Pacte » avec le diable**

L'emploi scientifique statutaire est sacrifié dans la LOP. C'est un très grave problème social car la précarité va toucher des milliers de jeunes scientifiques. Cette précarité « sociale » va de pair avec une précarité « scientifique » des laboratoires par le recours massif aux projets limités dans le temps. C'est enfin un facteur dissuasif majeur pour l'orientation des étudiants vers le doctorat.

*Par H.E. Audier, membre du bureau national du SNCS-FSU*

Ayons d'abord conscience que les 3 000 emplois, arrachés au gouvernement, permettront d'accroître, en 2006, le recrutement des jeunes docteurs dans le secteur public (beaucoup trop modestement). Même si le gouvernement a encore triché en incorporant, dans ces 3 000 postes, 165 accueils « de haut niveau » pour scientifiques étrangers (AHN) et une centaine de CDD.

### **3 000 emplois nouveaux en 2006 ?**

Il est prévu 1 900 emplois dans les universités (dont 1079 enseignants-chercheurs et 797 ingénieurs). Dans les EPST, cela se traduira par une amélioration modeste pour le recrutement des ITA. Mais pour les chercheurs, la campagne de recrutement 2006 sera au niveau 2005 (sauf sans doute à l'Inria). En effet, les postes de chercheur seront utilisés en accueil. Il y aura notamment 40 chercheurs (accueil), 160 ITA et 93 AHN au CNRS, 140 statutaires et 36 contractuels à l'Inserm et à l'Inria, 10 ITA à l'IRD.

### **Pas de plan pluriannuel de l'emploi scientifique dans la LOP**

Alors que les syndicats et SLR demandaient la création de 5 000 emplois statutaires par an dans l'enseignement supérieur et la recherche, il n'y aura pas de programmation de l'emploi scientifique. La création de nombreux CDD et les milliers prévus par l'Agence nationale de la recherche (ANR) conduiront à un fort accroissement de la précarité ; ceci est en cohérence avec des laboratoires obligés de fonctionner toujours plus sur des contrats de durée limitée.

Pratiquement rien n'est prévu pour l'attractivité des carrières. Pour les doctorants, dont les revenus sont aujourd'hui inférieurs au Smic, il n'est prévu qu'une augmentation de 8 % sur 2006 et 2007. L'indexation du montant des allocations n'est même pas envisagée. Pour les jeunes chercheurs, il n'y a pas de mesure d'amélioration des débuts de carrière, seuls 150 « génies en herbe » (« bourses Descartes ») bénéficieront d'une amélioration.

Les décharges de service, devant permettre aux enseignants-chercheurs de faire plus de recherche, sont à dose homéopathique. Et rien pour les Ater.

Pour les chercheurs confirmés, quelques primes fonctionnelles sont prévues, ainsi qu'une croissance de primes « à la tête du client », payées sur les contrats, alors que c'est un déblocage massif des carrières qu'il faudrait.

L'emploi, statutaire comme précaire, est avant tout utilisé comme un moyen de pilotage de la recherche. Les nouveaux postes, les possibilités d'accueil, les « bourses Descartes », les décharges de service et les primes iront d'abord vers les « Campus d'excellence » ou vers les Pôles de compétitivité.

### **Effet d'annonce**

Dans nombre de disciplines de base scientifiques ou technologiques, cette politique de mépris a renforcé la tendance à la baisse des étudiants et des doctorants.

Faute de programmer les emplois publics, le gouvernement annonce glorieusement le recrutement de 50 000 chercheurs dans l'industrie d'ici 2010, ce qui n'engage à rien. Car, le voudrait-elle, l'industrie ne sera pas en mesure de les trouver. En décomptant les docteurs formés ou rapatriés dans les cinq ans qui viennent pour les disciplines concernées, au

mieux, 30 000 seront disponibles, en supposant qu'on ne remplace pas les départs en retraite dans le secteur public.

Sans un effort considérable sur la formation, les universités, les moyens des laboratoires et sur l'attractivité du doctorat et des carrières, la France n'atteindra jamais 3 % du PIB pour la recherche.

## EXPOSE DE POLITIQUE GENERALE

par **M. Michel van der Rest, Directeur du Département *Vivant*** (créé le 10 Octobre 2005)  
en présence de B. Bioulac, Directeur Scientifique Adjoint.

M van der Rest ouvre son intervention par l'exposé de ses priorités d'appréciation de la Science. Tout d'abord, il jugera la science sous l'aspect de son intérêt (mais il ne spécifiera pas sur quels critères on appréciera cet « intérêt »). En second lieu, il s'attachera à ce que les crédits issus des contribuables soient utilisés au mieux. Enfin, il mettra en avant le CNRS (si ce n'est pas au détriment de la Science).

Il n'a pas l'intention de donner de coup de barre majeur à la politique scientifique du Département telle qu'elle a été définie par son prédécesseur.

M. van der Rest considère que le Comité National doit donner un jugement scientifique (pour cela, il peut faire appel à des experts extérieurs). Ce jugement ne doit pas interférer avec l'avis d'« opportunité » qui est du ressort de la direction même si la section ne doit pas s'interdire de donner un tel avis.

### **Commentaires:**

*Comme il était attendu, la politique du CNRS ne change pas à chaque changement de directeur de département. La notion d'évaluation d'opportunité mise en avant par M van der Rest reste peu définie. Elle souligne simplement que la direction du CNRS pourra juger de manière discrétionnaire la création de tel ou tel projet même si l'avis scientifique des pairs n'est pas favorable. De plus la direction ne s'obligera pas à expliquer toutes ses décisions sur le terrain scientifique. A titre d'exemple, M van der Rest a pris l'institut du goût de Dijon. Pour rappel, cette institut a été crée et re-crée à chaque fois contre l'avis des commissions compétentes. Il s'agissait à l'époque d'une opération de prestige pour le CNRS qui trouvait là un terrain d'expérimentation pour rapprocher la recherche publique des entreprises privées et des politiques régionales. Même si l'institut semble maintenant mieux fonctionner, il convient de rappeler le nombre important de chercheurs (recrutés sur postes fléchés à l'époque le plus souvent d'ailleurs avec un seul candidat par poste) qui l'ont quittée dès qu'ils ont pu le faire et la masse d'argent dépensée par le CNRS et la région souvent en pure perte. Le jugement d'opportunité que s'autorise la direction pourrait être à nouveau la volonté d'écarter la comité national des décisions sur la politique scientifique du CNRS.*

Concernant les relations avec l'INSERM, M. van der Rest veut, avec M. Bréchet, réaffirmer les missions des deux organismes, réfléchir sur un nombre limité de sites (principalement des IFR) au moyen de dégager des spécificités et organiser des réunions communes entre des sections du Comité National et les Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM. Il propose de charger quelqu'un pour assurer le suivi des 500 chercheurs CNRS affectés à des unités INSERM (contre 35 INSERM affectés au CNRS). La possibilité, évoquée l'an passé d'effectuer des transferts croisés de tutelle pour les chercheurs travaillant dans des Unités de l'autre organisme ne semble pas pouvoir être mise en œuvre dans l'immédiat. La position concernant les recrutements n'est pas arrêtée, mais il faudra pour le moins justifier le fait que l'on nomme un entrant pour une affectation à l'INSERM. Par ailleurs, M. van der Rest prend bonne note du souhait exprimé par les membres des jurys d'admissibilité de connaître les motivations des jurys d'admission quand ils modifient les classements effectués par les jurys d'admissibilité.

Le financement de la recherche sur projets s'« institutionnalise » (UE, ANR...). Pour M. van der Rest, le CNRS peut assurer son rôle dans le pilotage de la Recherche par le

lancement de nouvelles équipes de recherche (« package deal », fléchage d'ATIPES sur certains labos) et par l'organisation de plate-formes techniques.

**Commentaires:**

*Mr van der Rest se félicite de la création de l'ANR qui, il est vrai, renforce des pratiques déjà présentes. De nombreux laboratoires, ont en effet, l'habitude de trouver des financements extérieurs au travers des nombreuses fondations existantes. La réforme de la recherche ou de son financement ne fait en quelque sorte que légaliser les pratiques déjà existantes. Après tout, les comités scientifiques des fondations en science de la vie (FRM, TELETHON, Ligue cancer, etc..) n'étaient pas plus recrutés démocratiquement que les experts de l'ANR. Par ailleurs le poids de ces fondations en terme financier était et est toujours disproportionné par rapport au budget du département Sciences de la Vie. Dans ce contexte, la capacité de pilotage du CNRS est donc déjà toute relative. Le CNRS (et le Comité National) risque surtout d'entériner des décisions prises ailleurs par le biais des différentes fondations qui sont beaucoup moins indépendantes du contexte économique et politique que le comité national.*

En ce qui concerne la réforme du CNRS, M. van der Rest indique que la liste des DSA va bientôt être finalisée. Leur rôle va évoluer. Ils seront nommés sur la base de thématiques définies qui pourront traverser les frontières des Départements. Il y en aurait 7 pour le Département (éventuellement à cheval sur un autre Département) : Structure des macromolécules, pharmacologie, enzymologie – Biodiversité, paléontologie, microbiologie – Neurosciences – Cognition – Biologie intégrative animale et végétale – Biologie de la cellule, immunologie – Génétique, génomique et expression des gènes- cancer. Ils auront à charge une vingtaine de laboratoires au moins. Devant les inquiétudes exprimées concernant les champs disciplinaires couverts par les DSA pressentis (qui ne recouvrent pas entièrement ceux de la section 25), M. van der Rest répond que certains DSA pourront être aidés par un chargé de mission. Ces chargés de mission n'auraient pas les attributions que leurs prédécesseurs ancienne formule. On ne doit pas craindre que les contours des sections seront redéfinis en fonction des champs de compétence des DSA. A ceux qui s'inquiètent de la disparition de la Physiologie au CNRS au profit de l'INSERM (l'intitulé Physiologie n'apparaît dans aucun champs disciplinaire), M. van der Rest répond que la physiologie cognitive a toujours sa place au CNRS. Si la Biologie intégrative recouvre le monde animal et végétal, c'est qu'il n'y a pas assez de laboratoires en « végétal » pour occuper un DSA.

**Commentaires:**

*L'apparition de nouveaux Directeurs thématiques est justifiée par le besoin d'affaiblir les « baronnies » présentes dans les champs disciplinaires. Les directeurs seront donc en charge de plusieurs commissions du comité national. Par exemple, le DSA Cognition sera à la fois dans le département vivant et SHS et éventuellement il devra intégrer certains aspects des mathématiques et des sciences pour l'ingénieur. On retrouve ici la volonté de multidisciplinarité exprimée par le CNRS. Les autres thèmes semblent néanmoins très proches des préoccupations de l'INSERM à l'heure où l'on parle de clarifier les missions du CNRS (ex: cancer, immunologie relation hôte-pathogène). Par ailleurs, certains secteurs disciplinaires comme la physiologie animale (ancienne commission 26 et actuelle 25) ne se retrouvent pas dans ce découpage !!! Il est à craindre que l'originalité du CNRS dans les sciences du vivant représentée par son découpage en niveaux d'intégrations et qui découle d'une démarche de recherche fondamentale disparaisse au profit d'un découpage vertical (par grande fonction) plus proche de l'organisation actuelle de l'Inserm... et des préoccupations cliniques. En particulier, la multidisciplinarité est souvent vue comme l'utilisation d'outils (en particulier moléculaire ou génétique) dans les*

*champs disciplinaires traditionnellement moins réductionnistes (en particulier en physiologie). Cet apport technologique (et ses concepts sous-jacents), qui est parfois souhaitable, est souvent utilisé pour sa capacité à modifier le vivant plutôt que pour les informations qu'il peut fournir sur l'organisation du vivant. La multidisciplinarité mal pensée risque donc d'entraîner une normalisation des pratiques scientifiques peu propice à des ruptures conceptuelles mais, il est vrai, plus rassurantes en termes de contrôle du vivant et donc de valorisation.*

Le nombre de postes de chercheurs au recrutement au Département sera en légère baisse (5%). Il s'agit, nous dit M. van der Rest de mettre l'accent sur les ITA. Néanmoins, le Département bénéficiera de moins d'ITA en 2006 que l'an passé (15%). C'est dû à un plus faible taux de départs en retraite qu'escompté. Dans ces conditions, même les priorités affichées pour 2005 ne pourront être satisfaites. Les recrutements d'ITA se feront principalement au niveau d'AI (alors que les représentants du collège C déplorent le manque de personnel au niveau AJT).

Du point de vue du budget, M. van der Rest n'est pas en mesure de donner des informations définitives. Si le CNRS voit son budget augmenter de 3%, on devrait s'attendre à une reconduction, voire à une légère diminution pour le Département.

#### **Commentaires:**

*Où sont passés les postes et les crédits annoncés à grand renfort de publicité par nos ministres ? C'est une grande duperie qui atteint principalement les EPST. Plus de recrutement, plus de crédits pour les laboratoires. Nous avons gagné précarité de l'emploi et des financements !!!! (voir l'éditorial).*

## **I. PROMOTIONS**

### **Promotion au grade de Directeur de Recherche de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon):**

1 <sup>er</sup> <b>LABURTHE Marc</b>	U.683INSERM	Laburthe
2 <sup>e</sup> <b>NARGEOT Joël</b>	UMR 5203	Bockaert

### **Promotion au grade de Directeur de Recherche 1<sup>ère</sup> classe:**

1 <sup>er</sup> <b>MASSON-PEVET Mireille</b>	UMR 7168 - LC2	Pevet
2 <sup>e</sup> <b>MEYRAND Pierre</b>	UMR 5816	Meyrand
3 <sup>e</sup> <b>RICHARD Sylvain</b>	INSERM U.637	Richard
4 <sup>e</sup> <b>PINCON-RAYMOND Martine</b>	INSERM U.505	Chambaz
5 <sup>e</sup> <b>LLEDO Pierre-Marie</b>	URA 2182	Changeux

### **Promotion au grade de Chargé de Recherche 1<sup>ère</sup> classe à :**

<b>BEFORT Katia</b>	UMR 7104	Mandel
<b>BONNELYE Edith</b>	UMR 5161	Gilson
<b>LAGHMANI Kamel</b>	INSERM U.652	Alhgenc-Gélas
<b>LE FEUVRE Yves</b>	UMR 5816	Meyrand

<b>LEVI Sabine</b>	INSERM U.497	Triller
<b>LOUSSOUARN Gildas</b>	INSERM U.533	Escande
<b>MAURICE Nicolas</b>	INSERM U.667	Deniau
<b>MONTEIL Arnaud</b>	UMR 5203	Bockaert

## II. TITULARISATIONS

Titularisation en Chargé de Recherche de 2<sup>e</sup> classe de :

<b>BOURET Sébastien</b>	INSERM U.422	Beauvillain
<b>COHEN Isabelle</b>	UMR 8104	Kahn
<b>GOUDET Cyril</b>	UPR 2580	Bockaert
<b>GROC Laurent</b>	UMR 5091	Mulle
<b>ISOPE Philippe</b>	UMR 8544	Feltz

Avis favorable est donné à la titularisation en Chargé de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe de :

<b>CRAMBERT Gilles</b>	UMR 7134	Doucet
<b>NEBIGIL-DESAUBRY Canan</b>	UPR 9050	Pattus
<b>RUDOLPH Michael</b>	UPR 2191	Frégnac

## III. CONFIRMATION D'AFFECTATION ET NOMINATION DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Sont confirmés dans leur affectation comme **Chargé de Recherche de 2<sup>e</sup> classe** avec pour directeur :

<b>BLANQUART Christophe</b>	UMR 8104	<b>Tarik Isad</b>
<b>DEVAUX Jérôme</b>	UMR 6150	<b>Marcel Crest</b>
<b>GUYON Alice</b>	UMR 6097	<b>Jean-Louis Nahon</b>
<b>HUGEL Sylvain</b>	UMR 7168 (LC2)	<b>Rémy Schlichter</b>
<b>IBRAHIM el Cherif</b>	UMR 6184	<b>Michel Khrestchatisky</b>
<b>ROLLI-DERKINDEREN Malvyne</b>	<b>UMR 6188</b>	<b>Daniel Henrion</b>

En ce qui concerne ce dernier agent, la Section 25 rappelle que l'affectation proposée était celle de l'Unité INSERM U 4533 dirigée par Denis Escande à Nantes

Sont confirmés dans leur affectation comme **Chargé de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe** avec pour directeur :

<b>DURANTON Christophe</b>	UMR 6548	<b>Philippe Poujeol</b>
<b>EL HAGE Rima</b>	UMR 7087	<b>David Klatzmann</b>
<b>GERVASONI Damien</b>	UMR 5167	<b>Pierre-Hervé Luppi</b>
<b>SIGAUDO-ROUSSEL Dominique</b>	UMR 6188	<b>Daniel Henrion</b>

## IV. EVALUATION (HORS CAMPAGNE) DE L'ACTIVITE DES CHERCHEURS

La section propose pour la **médaille d'argent** :

<b>NARGEOT Joël</b>	DR1	UMR5203	Bockaert
---------------------	-----	---------	----------

La section propose pour la **médaille de bronze** :

**PRIP-BUUS Carina** CR1 UMR8104 Kahn

Avis favorable pour la **prise en compte aux 3/3 des services antérieurs effectués** au titre de l'article 26 est donné à :

<b>BOURET Sébastien</b>	INSERM U.422	Beauvillain
<b>COHEN Isabelle</b>	UMR 8104	Kahn
<b>CRAMBERT Gilles</b>	UMR 7134	Doucet
<b>DURANTON Christophe</b>	UMR 6548	Poujeol
<b>GOUDET Cyril</b>	UMR 5203	Bockaert
<b>NEBIGIL-DESAUBRY Canan</b>	UPR 9050	Pattus

A été retenue la **demande d'accueil en détachement** de :

**LE CORRONC Hervé** MCCN UMR 7102 Mariani

## V. STRUCTURES DE RECHERCHE

Avis favorable est donné au **changement de direction** de la FRC 2118 de BAUX à **CHAMPAGNAT**

La section donne un avis favorable à la **création d'un GDR** sous la direction de Catherine LOUIS intitulé « Nanoparticules d'or : ingénierie et réactivité de surface », regroupant 8 laboratoires propres du CNRS, 25 unités mixtes, 5 autres laboratoires (IFP, CEA, Laboratoire de la Manufacture Nationale de Sèvres, une EA d'Annecy et un laboratoire de l'Université Libre de Bruxelles).

## VI. VIE DE LA SECTION

**Bilan des concours** : la section s'interroge sur la position à prendre quant aux candidatures au recrutement dans des Unités INSERM. En l'absence de directives claires certains préconisent de continuer à classer les candidats sans tenir compte de leur souhait d'affectation, celle-ci relevant de la direction. Pour d'autres, il est important d'avoir une politique volontariste en faveur des bons laboratoires de notre section. Il y va de son avenir et donc, du champs disciplinaire qu'elle recouvre au CNRS.

La section maintiendra cette année l'audition des candidats au concours DR2 et pourra faire, le cas échéant, appel à un rapporteur extérieur.

Prenant en compte la disparition de la limite d'âge pour les candidats aux concours CR2, la section désigne une commission pour établir des critères de sélection pour les concours CR1 et CR2. Celle-ci comprendra : E. Audinat, C. Hammond, P. Jourdon, F. Tell et M. Crest.

**Examen des Unités** : la section maintient l'audition des directeurs lors de l'examen de leur Unité en vue du renouvellement.

**Remerciements** : la section exprime ses plus vifs remerciements à Frédéric François-Endelmont, assistant de gestion scientifique dont la fonction est supprimée avec la réforme et Jean Mariani reçoit également les remerciements les plus chaleureux pour l'efficacité dans la discrétion de son action depuis 6 ans.

## VII. MOTIONS adoptées à l'unanimité des présents les trois motions suivantes :

### 1. MOTION SUR LES DECLASSEMENTS

La section 25 du Comité National réunie du 2 au 4 novembre 2005 a abordé, en présence du Directeur du Département, le problème des modifications effectuées par le jury

d'admission DR2 sur les classements issus du jury d'admissibilité du concours 2005, qui s'est traduit par le remplacement d'une candidate placée 2<sup>ème</sup> par un candidat placé 9<sup>ème</sup>.

La section s'associe pleinement à la motion votée par la CPCN et souligne en particulier :

1) qu'il est nécessaire de rendre publics les critères et leurs poids respectifs lors du jury d'admission, comme cela se fait pour les jurys d'admissibilité.

2) qu'une information sur les motivations spécifiques à chaque modification soit fournie aux jurys d'admissibilité, via les présidents de jury, par les jurys d'admission. Cette information serait bien entendu soumise à l'obligation de confidentialité.

3) qu'une harmonisation de la composition des jurys d'admission entre les différents départements, avec une représentation aussi équitable que possible des thématiques concernées soit assurée.

Devant le nombre exceptionnellement élevé cette année des déclassements effectués, la section s'interroge sur les attributions relatives des jurys d'admissibilité et d'admission. Sans remettre en cause la légitimité des jurys d'admission, elle ne peut que souligner l'importance du travail collectif et comparatif effectué par les jurys d'admissibilité.

## **2. DERIVES SEXISTES AU CNRS**

La section 25 du Comité National réunie du 2 au 4 novembre 2005 a abordé, en séance plénière le problème de la place des femmes dans la recherche et au CNRS en particulier.

Cette inquiétude fait suite à différents événements récents:

1) les déclassements du concours DR2 qui ont affecté en majorité les candidates (5 sur 7)

2) l'absence totale de femmes dans les nominations au Conseil d'Administration

3) la sous représentation des femmes dans les nouvelles instances internes de direction

4) et plus généralement la difficulté d'accès des femmes aux grades supérieurs (37% des CR, 24% des DR2, 11% des DR1, 32 % des IR2, 24 % des IR1).

Cet aspect de la vie du CNRS ne s'est pas amélioré depuis 1993 (1993 15,2% de femmes DR1, en 2003 11,4%), malgré la mise en place de la mission pour « la place des femmes au CNRS », et les déclarations <sup>2</sup>rassurantes<sup>2</sup> du Directeur Général du CNRS.

La section s'associe pleinement à la lettre de Madame Dubois-Violette adressée au Directeur Général et à la lettre des déclassées au concours DR2 2005, et demande qu'une politique volontariste soit menée pour le respect de l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs du CNRS.

## **3. MOTION SUR L'AVENIR DU CNRS**

La section 25 du Comité National réunie du 2 au 4 novembre 2005 a pris connaissance du budget et des postes attribués aux Sciences du Vivant pour l'année 2006 et présentés par le Directeur du Département. Ce budget se traduit par une stagnation des moyens des laboratoires en euros courants et un recul des recrutements de chercheurs et d'ITA. Il prive en particulier le CNRS de toute possibilité de développer une politique scientifique indépendante.

La section constate que la volonté d'affaiblir le rôle des EPST et par là même du Comité National dans l'organisation de la recherche est en cohérence avec la part croissante prise par les Agences et les Fondations de Recherche dans le financement des laboratoires.

Si cette politique se poursuit, la section 25 s'interroge sur l'avenir du CNRS. En accord avec les conclusions des Etats Généraux de la Recherche, elle demande que l'augmentation des budgets pour la recherche soit affectée en priorité aux organismes de recherche et distribués aux laboratoires en prenant appui sur les résultats de l'évaluation par le Comité National. Par ailleurs, la section ne peut que déplorer l'affaiblissement des missions du Comité National telles qu'elles sont prévues dans le projet de loi sur la recherche mais aussi

dans la réforme du CNRS. Bien que perfectible, le Comité National reste une des rares instances dont le mode de composition, issu démocratiquement du monde de la recherche, est le garant de son indépendance, de sa transparence et de sa compétence.

## Quelques informations

---

**Les élus sont à la disposition des chercheurs qui le souhaitent:**

### **ÉLUS SNCS-FSU À LA SECTION 25:**

**CREST Marcel** CNRS/UMR 6150/LNPC, Laboratoire de Neurophysiologie Cellulaire  
Faculté de Médecine 43 Bd Pierre Dramard 13916 Marseille cedex 15. Tel : 04 91 69 89 75,  
Fax : 04 91 69 89 77. \*Courriel : [crest.m@jean-roche.univ-mrs.fr](mailto:crest.m@jean-roche.univ-mrs.fr)

**VENTURA-CLAPIER Renée.** INSERM U-446, Cardiologie Cellulaire et Moléculaire.  
Université Paris-Sud, Faculté de Pharmacie. 5 rue Jean-Baptiste Clément, 92296 Châtenay-  
Malabry. Tel : 01 46 83 57 62. Fax : 01 46 83 54 75. Courriel : [Renee.Ventura@cep.u-psud.fr](mailto:Renee.Ventura@cep.u-psud.fr).

**COGNARD Christian** : CNRS/UMR6187 Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires  
Université de Poitiers 40 avenue du recteur Pineau 86022 Poitiers Cedex. Tel : 05 49 45 40  
64. Fax : 05 49 45 40 14. Courriel : [christian.cognard@univ-poitiers.fr](mailto:christian.cognard@univ-poitiers.fr)

**LACAMPAGNE Alain** : Inserm U637, Physiopathologie Cardiovasculaire CHU Arnaud  
de Villeneuve 34295 Montpellier Cedex 05. Tel : 04 67 41 52 44. Fax : 04 67 41 52 42.  
Courriel : [lacamp@montp.inserm.fr](mailto:lacamp@montp.inserm.fr)

**QUERAT Bruno** : CNRS/UMR5166 2volution des Régulations Endocriniennes Muséum  
National d'histoire Naturelle. 7 rue Cuvier 75231 Paris Cedex 5. Te l : 01 40 79 36 20. Fax :  
01 40 79 36 18. Courriel : [querat@mnhn.fr](mailto:querat@mnhn.fr)

**JOURDON Philippe** : Inserm U533 Faculté de Médecine 1 rue Gaston Veil 44035 Nantes.  
Tel : 02 40 41 29 85. Courriel : [philippe.jourdon@nantes.inserm.fr](mailto:philippe.jourdon@nantes.inserm.fr)

ELU SNES-up –FSU: <http://www.snesup.fr/>

**TELL Fabien.** ITIS CNRS UMR 6150 Faculté de Médecine Nord, Boulevard Pierre  
Dramard. 13916 Marseille Cedex 20. Tel: 04 91 69 89 71 Fax: 04 91 69 89 77  
E-mail [tell.f@jean-roche.univ-mrs.fr](mailto:tell.f@jean-roche.univ-mrs.fr)